

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Madame le Maire de Villeneuve les Maguelone,

OBJET :

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE DURANT ABSENCE DU MAIRE

VU l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel un adjoint peut remplacer le maire absent temporairement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 relative à l'élection du maire et des adjoints,

M. Thierry TANGUY

CONSIDERANT que Monsieur Thierry TANGUY a été élu 1^{er} Adjoint,

1^{er} Adjoint

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire, pendant l'absence de Madame le Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Thierry TANGUY est chargé, pendant la période du 04 au 24 août 2022, de signer tous les actes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité durant l'absence de Madame le Maire.

ARTICLE 2 :

La délégation portée à l'article 1 du présent arrêté s'exerçant sous le contrôle et la responsabilité de Madame le Maire, Monsieur Thierry TANGUY l'informerà à tout moment de son action, et lui fera connaître les dossiers pour lui permettre de donner les directives d'ordre général, d'en contrôler la mise en œuvre et d'évoquer toute affaire.

ARTICLE 3 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *pour le Maire empêché, le premier adjoint suppléant* ».

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault et à Monsieur le Trésorier. Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la commune.

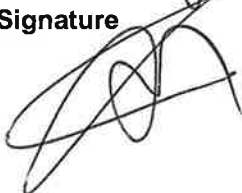
Publié le **25 JUL. 2022** -

Pour extrait conforme : En Mairie le 19 juillet 2022.

Notifié le

22 juillet 2022

Signature



**Madame le Maire
Véronique NEGRET**

